



Le mot du Maire

◆ Dans la dernière édition du journal, j'avais évoqué l'engagement de la commune dans une démarche de labellisation « Village fleuri ». Cette fois, le sujet du dossier porte sur le traitement de nos déchets. Ces deux sujets apparemment très éloignés l'un de l'autre poursuivent en réalité le même but : rendre notre commune plus belle, plus attractive et plus conviviale. La première action consiste à agrémenter nos rues et les abords des bâtiments publics, la seconde vise à empêcher leur dégradation par la négligence et le désordre.

Ces deux actions ont également en commun le respect de l'environnement et, in fine, l'amélioration de notre qualité de vie. Les mesures qui seront mises en place pour inciter les habitants à mieux trier leurs déchets et à respecter leur cadre de vie doivent être bien comprises de tous car, encore une fois, rien ne peut aboutir sans la contribution de chacun.

Ainsi, prochainement, des conteneurs semi-enterrés ou des colonnes aériennes seront mis en place et l'instauration de la "taxe incitative" – qui remplacera la traditionnelle taxe sur les ordures ménagères – prendra en compte l'effort fait par chacun de nous pour diminuer le volume de ses déchets non recyclables. Nous devons accompagner cette démarche.

◆ « Améliorer encore et toujours » passe également par les travaux d'infrastructure. C'est encore le cas cette année avec les travaux de la 3^e tranche d'aménagement du bourg de Saint-Privat-des-Prés débutés en mai. À l'issue de ces travaux, la rénovation des trois bourgs de Saint-Privat-en-Périgord – commencée bien avant la fusion des communes – aura été menée à son terme. En début d'automne, les façades de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond seront rénovées, comme annoncé ; l'appel d'offres a été lancé début juin.

◆ Enfin, l'été est désormais là, avec de nombreuses activités proposées par les associations de la commune. Comme chaque année je profite de cette occasion pour remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour animer notre commune ; le meilleur hommage qui peut leur être rendu est que le plus grand nombre d'entre vous participe à toutes ces animations. ◆

Pascale Roussie-Nadal

SAINT-PRIVAT EN PÉRIGORD

INFOS

vie communale

infos pratiques

dossier > nos déchets

les plans des 3 bourgs

histoire locale

vos associations

calendrier

la plante du mois : l'acanthé

MAIRIES

SAINT-PRIVAT-DES-PRÉS SAINT-PRIVAT-EN-PÉRIGORD

Ouverte du mardi au samedi inclus
de 9 h à 12 h
et le mardi après-midi de 14 h à 17 h.
Vous pouvez prendre rendez-vous
avec le maire
par téléphone, fax ou courriel.
Tél. : 05 53 91 22 87 • Fax 05 53 90 58 93
mairie.de.saint.privat.des.pres@wanadoo.fr

L'AGENCE POSTALE

du mardi au samedi de 9 h à 12 heures
levée du courrier :
du lundi au vendredi à 10 heures

FESTALEMPS

Heures d'ouverture
les lundi, mardi, et vendredi
de 9 h à 12 heures
Tél. : 05 53 91 28 56
mairie.festalemps.24@wanadoo.fr

SAINT-ANTOINE-CUMOND

Heures d'ouverture au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 heures
mercredi - de 13 h 30 à 17 h 30
Tél. : 05 53 91 22 01
mairie.stantoine-cumond@wanadoo.fr

PERMANENCE SOCIALE

par Marie-Christine Andrieux
mairie de Saint-Antoine-Cumond
1^{er} et 3^e mercredi du mois
de 9 h à 11 h 30

L'AGENCE POSTALE

ouverte du lundi au vendredi
de 9 h à 12 heures
levée du courrier
du lundi au vendredi à 10 heures
le samedi à 9 h 30



BIBLIOTHÈQUES

FESTALEMPS

LUNDI - MARDI - VENDREDI
9 h à 12 h
MERCREDI • 15 h à 16 h 30

SAINT-ANTOINE-CUMOND

TOUS LES LUNDIS
15 h à 17 h

PENDANT LA PÉRIODE d'ÉTÉ

lundi 8 juillet • lundi 22 juillet
lundi 5 août • lundi 19 août

SAINT-PRIVAT-des-PRÉS

MARDI • 16 h à 18 h
SAMEDI • 10 h à 12 h

8 MAI : UNE CÉRÉMONIE BIEN ARROSÉE !

On aurait bien pu s'y méprendre en ne se fiant qu'au temps qu'il faisait lors des cérémonies du 8 mai, car nous pouvions les confondre avec celles du 11 novembre. C'est donc sous une pluie battante que les trois cérémonies ont pu réunir les plus courageux pour assister à l'appel traditionnel des « Morts pour la France » et entendre le non moins traditionnel ordre du jour du général de Lattre de Tassigny. Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État aux Anciens combattants auprès de la ministre des Armées a conclu son message par une allusion à l'actualité européenne :

« Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-la ! » ■



RETRAITE

Après vingt deux années au service de la commune comme agent technique, Hugues Moreau part à la retraite.



C'est le 1^{er} avril 1997 qu'Hugues Moreau signe un CDD en tant qu'agent technique d'entretien à la commune de Festalemps. Ce premier contrat se termine le 31 mars 1998 et il est de nouveau embauché comme stagiaire, le 1^{er} octobre 1998. Il est titularisé l'année suivante. Le 1^{er} janvier 2007, il est promu adjoint territorial de 2^e classe et nommé adjoint technique territorial de 2^e classe le 1^{er} septembre 2017. Il a également travaillé à la commune de Chassaignes, depuis l'an 2000. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite... en gardant un peu de temps pour le jardinage. ■

BAPTÊME

Dimanche 9 juin a été célébré le baptême de Adela – fille de Nobel et Shana, qui habitent à la Cité.

Irakiens d'origine, ils ont dû fuir leur pays car, en tant que chrétiens, ils étaient persécutés. L'office a été célébré par un prêtre de Sarlat qui a vécu au Moyen-Orient pendant plusieurs années. Le bébé a été baptisé par immersion, suivant le rite syriaque. Plusieurs Saint-Privatois, conseillers et bénévoles qui les aident dans leur insertion, ont assisté à la cérémonie. ■



FÊTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Cette petite fête – le 9 avril – a concerné surtout les enfants de l'école, qui sont venus à la salle des fêtes accompagnés de leurs maîtresses et assistantes. Y assistaient aussi quelques spectateurs venus s'imprégner des rythmes de musiques afro-latines...

En effet le thème cette année visait les « Musiques d'Amérique latine ». Étaient installés à la salle des fêtes deux musiciens multi-instrumentistes munis d'une imposante variété d'instruments de percussion, de guitare et de leur propre voix pour nous ravir pendant deux bonnes heures !



Personne n'a trouvé le temps trop long ; nous nous sommes laissés emporter par la musique, les chants et les rythmes vers ces pays lointains dont un des animateurs est originaire (le Mexique). Il a pu ainsi parler de son pays, de ses traditions et de sa musique.

Les maîtresses, ainsi que des enfants, ont pu s'essayer à quelques instruments de percussion avec grand bonheur... et même à quelques pas de danse ! Les enfants, très enthousiastes, ont été ravis de la proximité avec les musiciens et les instruments. La fête s'est terminée dans une très bonne humeur générale... ■

LECTURE À L'ÉCOLE

Depuis le début de l'année, la bibliothèque de Saint-Privat-des-Prés a proposé de recevoir les enfants de l'école primaire, en semaine pour, d'une part leur donner le goût d'emprunter et de lire des livres, d'autre part écouter la lecture d'un ouvrage. Les enseignants choisissent les textes lus actuellement par Huguette Faure. La cadence est mensuelle ; nous espérons qu'elle sera révisée à 2 lectures par mois, avec l'autorisation de Madame La Directrice de l'école. Ces moments sont conviviaux, les enfants attentifs et les enseignants en profitent pour emprunter des supports de cours. Au terme de cette lecture, chaque enfant repart avec un livre qu'il a choisi. Les livres sont sélectionnés à leur attention lors de l'approvisionnement à la Bibliothèque départementale de Prêt, mais nombreux sont ceux qui appartiennent à la bibliothèque communale ; c'est grâce aux dons, toujours bien accueillis, que notre stock est diversifié. ■



ÉLECTION DE LA ROSIÈRE

C'est une fête aux accents du passé qui s'est déroulée le dimanche 21 avril à Festalemps.

Instituée, selon la légende, par Saint Médard à la fin du V^e siècle, la fête de la Rosière est née à Salency dans l'Oise. Elle consiste, à l'origine, en la remise d'une couronne de roses (d'où le nom) à la jeune fille dont la conduite irréprochable, la piété et la modestie ont marqué le village. Si, auparavant, l'élue était désignée pour sa vertu, les critères ont changé au fil du temps pour mettre en avant la citoyenneté.

Aujourd'hui encore, des « rosiers » et « rosières » sont élus chaque année dans un certain nombre de villes et villages de France. Cette tradition est célébrée à Festalemps depuis 1906, dans la semaine de Pâques.

Tout a commencé grâce à Marie, épouse de François Foucaud (décédé en 1903), élu à la mairie du village. Par un contrat chez le notaire, approuvé et autorisé par le Préfet puis validé par le Conseil municipal le 28 mai 1905, Mme Veuve Foucaud lègue une rente importante sous forme de titres à la municipalité, à condition qu'une jeune fille d'entre 15 et 20 ans – née ou demeurant dans la commune – vienne fleurir le tombeau

familial situé au château de La Borde, désormais en ruine. Elle choisira elle-même, de son vivant, tous les ans, une nouvelle rosière.

Depuis son décès durant la guerre 39-45, la Rosière est élue sous le regard du Maire et d'une partie du Conseil. C'est dans ce contexte qu'a été élue Rosière 2019, Lola Clairaud, 15 ans, scolarisée au collège de Saint-Aulaye en classe de 3^e. Elle devrait intégrer l'année prochaine une école de coiffure et prévoit sérieusement, dans quelques années, de se présenter aux élections municipales, et deviendra peut-être un jour, le nouveau maire de notre commune !



C'est accompagnée de Pascale Roussie-Nadal, Stéphane Ferrier ainsi que de plusieurs conseillers qu'elle a déposé, de coutume et avec respect, un joli bouquet de lilas blanc afin d'honorer son devoir de Rosière. ■

CANICULE

Nous rentrons dans une période où des épisodes caniculaires peuvent survenir.

Le Préfet rappelle que chaque commune doit ouvrir un registre nominatif d'identification des personnes âgées et des personnes handicapées qui vivent à leur domicile et souhaitant s'inscrire. La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « plan canicule ». Si des habitants de notre commune désirent s'inscrire, contacter la mairie (05 53 91 22 87) ou le secrétariat des mairies qui retransmettra l'information à la mairie principale. ■

Février, Mars, Avril, Mai 2019

NAISSANCES

Adèle MEKHAEIL

Saint-Privat-des-Prés - 9 février

Heyzen Eron MAYER JAYAT

Saint-Privat des Prés - 19 avril

Malou CHAUSSAT-CHALLOIN

Saint-Privat-des-Prés - 9 mai

Ilyès Gabriel PAIMBAULT

Saint-Privat-des-Prés - 9 mai

DÉCÈS

Émile PIAT * - 14 février

Gérard André Jean PREVOT * - 20 février

Julien Pierre WINNAER * 26 février

Dominique Marc François MATRAT *
12 mars

Louis Elysée BURY * - 15 mars

Raymonde Henriette SUHIT* - 23 mars

Fabienne PAYENCHET* - 24 mars

Yvonne Juliette MARTRECHARD* - 2 avril

Aubin Maurice JOLIS * - 4 avril

Cécile Paulette BAZINETTE* - 27 avril

Claude Francis Albert PERILHOU* - 28 avril

Georges LAGRANGE* - 20 mai

* « La Meynardie »

DÉCÈS HORS COMMUNE

Olivier Jean Philippe VILLATTE

Festalemps - 18 février

Gilles CLÉRAUD

St-Privat-des-Prés - 11 mars

MORTS EN DÉPORTATION

Samuel POPER

St-Privat-des-Prés - 14 septembre 1942

Scheindla KELLER

St-Privat-des-Prés - 11 novembre 1942

Pinkus POPER

St-Privat-des-Prés - 11 novembre 1942

Brandla POPER

St-Privat-des-Prés - 11 novembre 1942

TRAVAUX

Saint-Privat-des-Prés

La 3^e tranche de l'aménagement du bourg a débuté en mai.

Cette troisième tranche porte sur la rénovation d'une partie de la voirie, elle concerne la route des Marronniers, la rue Croix Saint-Jean, la rue du Lavoir et la route de Saint-Antoine jusqu'au Monument aux morts. Ces travaux prennent en compte également l'aménagement de la petite place créée suite à la démolition de la grange rue du Lavoir.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Jean Christian pour un montant de 203 251,61 €. ■

Saint-Antoine-Cumond

Un appel d'offre a été lancé pour la restauration des façades de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond.

Ce bâtiment abrite deux logements communaux et la salle des associations. Placé à côté du Monument aux morts, c'est le premier bâtiment qui est vu à l'entrée du bourg, en venant de Ribérac et de Saint-Privat-des-Prés. Un lifting du bâtiment permettra non seulement de le consolider mais surtout de donner une meilleure image du bourg de Saint-Antoine. L'ancien crépi en mauvais état sera retiré et une nouvelle finition en pierre apparente, quand cela sera possible, donnera un coup de jeune à ce bâtiment que de nombreux Antonins ont connu dans leur jeunesse, pour y avoir usé leurs fonds de culottes sur les bancs de classe. ■



FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site de la commune est né à l'occasion de la création de Saint-Privat-en-Périgord, le 1^{er} janvier 2017.

La première année, ce sont 4 807 visiteurs qui ont regardé 14 026 pages du site. 12 % des internautes l'ont consulté par leur téléphone mobile.

En 2018, la fréquentation augmente de près de 30 % avec 6 374 visiteurs pour 16 477 pages visitées ; 18 % des visiteurs l'ont consulté avec leur mobile.

En 2019, la tendance est toujours à l'augmentation car, depuis le début de l'année jusqu'au 31 mai, 3 079 internautes se sont connectés sur notre site, pour 7 344 pages visitées ; 21 % se sont connectés avec leur mobile. ■

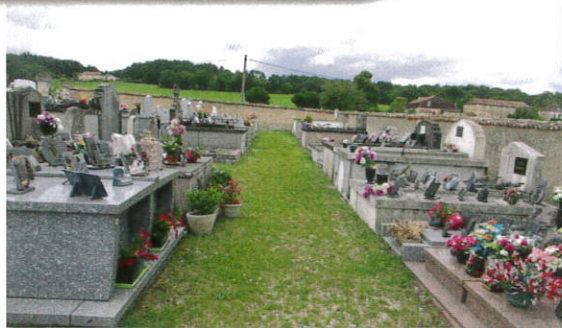
NOS CIMETIÈRES EN QUESTION...

Les allées du cimetière doivent rester libres...

Depuis que la commune a signé la charte « zéro pesticide », les agents techniques doivent entretenir les allées des cimetières par des moyens mécaniques. L'encombrement des allées par des pots de fleurs destinés à fleurir les tombes entrave le bon déroulement des opérations de nettoyage et d'entretien. Aussi, nous attirons l'attention de chacun pour que ces allées restent libres d'accès afin de faciliter le travail de nos agents qui œuvrent pour le bien de tous. ■

Les incivilités doivent cesser...

Par ailleurs, trop de vols de fleurs et d'arbustes sont commis dans les cimetières. Ces incivilités incompréhensibles – s'agissant du respect qu'on doit apporter aux familles voulant honorer la mémoire de leurs défunts – doivent cesser. Jusqu'ici, la commune n'a pas envisagé de prendre de mesures répressives, voulant continuer à faire appel au bon sens. Il semblerait que cela ne suffise plus ; alors il est possible que des actions soient entreprises, comme la pose de caméras pour en identifier les auteurs. C'est en tous cas une piste de réflexion pour les élus. ■



UN BUDGET 2019 QUI CLÔT LA PÉRIODE DE TRANSITION

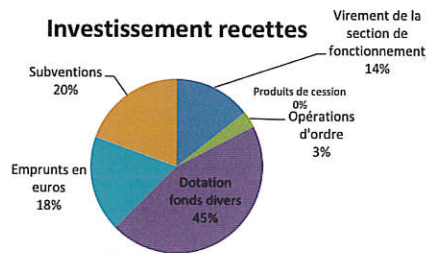
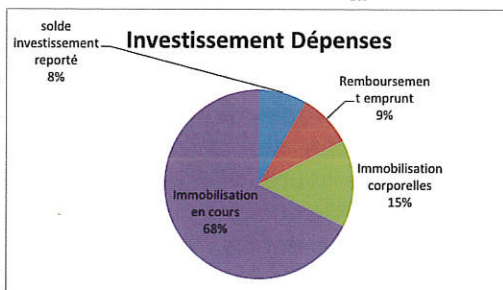
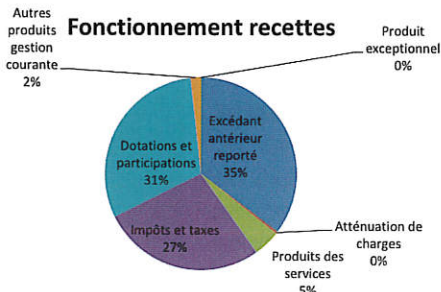
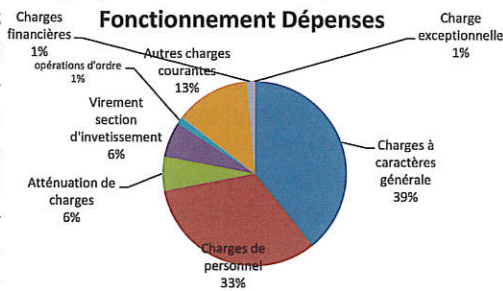
Ce troisième budget de la commune nouvelle marque la fin de la période de transition qui permettait de bénéficier du « paquet financier » en accompagnement de la fusion.

À partir de l'année prochaine, et les années qui suivent, nous rejoindrons progressivement le niveau de dotations des autres communes qui n'ont pas osé le regroupement. Restera quand même tout le travail réalisé pour harmoniser les dépenses des trois communes historiques, qui a permis de les réduire significativement – en particulier par le regroupement des contrats d'assurance, l'utilisation des matériels, la diminution de l'éclairage public, etc. En ce qui concerne les dotations, celles-ci sont désormais adaptées à la taille d'une commune de plus de 1 000 habitants, et resteront plus importantes que celles attribuées aux trois communes historiques.

Les comptes administratifs – qui rendent compte de la gestion 2018 – font état d'une dépense en fonctionnement de 810 488 € pour des recettes s'élevant à 1 484 475 €, ce qui permet de dégager un excédant budgétaire de 673 986 €. Côté investissement, la dépense a été de 342 463 €.

Le budget 2019 pour les dépenses de fonctionnement est légèrement en dessous de celui de l'an dernier avec une prévision de 1 327 118 €.

Pour la partie investissement, la dépense s'élève à 568 073 €. Cette somme comprend 319 673 € de dépenses nouvelles et 248 400 € de reste à réaliser sur les travaux des années précédentes. Il a été décidé par le Conseil municipal de faire appel à l'emprunt à hauteur de 100 000 € cette année – compte tenu des faibles taux d'intérêts pratiqués et de notre bas niveau d'endettement. Cette opération nous permet donc de ne ponctionner que 81 330 € sur le budget de fonctionnement, gardant ainsi une excellente capacité d'autofinancement pour l'année prochaine. ■



BUS POUR LE MARCHÉ DE RIBÉRAc

Nous rappelons qu'un bus est mis à votre disposition pour aller à Ribérac le dernier vendredi de chaque mois.

Le bus part de Saint-Privat-des-Prés à 9 h 10, il passe ensuite prendre des passagers à Saint-Antoine-Cumond puis à Festalemps. Le retour se fait à 11 h 30, départ de Ribérac. Ce transport est facturé 115 € à la commune, qui demande une participation de 2 € par passager. La contenance du bus est de 22 passagers.

À ce jour, une douzaine de personnes en moyenne le prend régulièrement – principalement des habitants de Saint-Antoine-Cumond. L'idée de ce transport est de permettre à ceux qui le désirent d'aller au marché de Ribérac en toute sécurité et, surtout, en toute convivialité. Certains s'accordent ainsi un moment de détente autour d'un verre entre amis, pendant que d'autres profitent des saveurs et de l'ambiance du marché de Ribérac, dont la réputation n'est plus à faire. ■

ABRIS DE JARDIN

& TAXE D'AMÉNAGEMENT

Vous voulez installer un abri de jardin et vous pensez qu'une si petite chose doit pouvoir se faire dans la discrétion, ni vu ni connu ! Alors sachez que ce n'est pas forcément le cas !

Car selon la surface de l'abri et de la hauteur sous plafond vous devrez déposer une autorisation d'urbanisme : soit une déclaration préalable de travaux soit un permis d'aménager ou de construire. Ce n'est pas tout ! Car vous devrez également vous acquitter de la taxe d'aménagement.



Instituée en 2010 et applicable depuis 2012, cette taxe a pour but de financer certaines actions : des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Collectivités territoriales (CAUE) comme les équipements publics, les dépenses de fonctionnement ou l'aménagement des espaces sensibles. Cette taxe est applicable également aux abris de jardin d'une surface de plus de 5 m².

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : *Surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire (sauf valeur fixe pour certains aménagements) x taux fixé par la collectivité territoriale.* Pour Saint-Privat-en-Périgord, la valeur forfaitaire est de 753 € le m² en 2019, le taux communal et intercommunal est de 0 %, ainsi que le taux régional, le taux départemental est de 1 %. Par exemple, pour un abri de 10 m² vous paierez : $10 \times 753 \times 1/100 = 75,3$ €. La taxe n'est perçue qu'après la construction, en une seule fois. Les taux sont toutefois révisibles chaque année et doivent faire l'objet d'une délibération des différents Conseils. ■

DÉBROUSSAILLEMENT

La Préfecture rappelle que le débroussaillage est obligatoire...

En raison des risques d'incendie à partir de zones non entretenues – il y en a eu déjà plusieurs en Dordogne depuis le début de l'année –, le Préfet rappelle l'obligation de débroussaillage et demande aux maires d'avoir recours à leur pouvoir de police pour faire appliquer la réglementation. Ainsi, si l'obligation de débroussaillage n'est pas respectée, les agents municipaux pourront dresser procès-verbal constatant l'infraction et le maire effectuera une mise en demeure puis, si dans un délai d'un mois le débroussaillage n'est toujours pas effectué, une procédure d'exécution d'office est engagée. Les dépenses occasionnées sont à la charge du contrevenant. En cas de non-recouvrement, le contrevenant est passible de poursuites devant le Tribunal correctionnel et peut être condamné à une amende de 30 € par m² non débroussaillé. ■

COMMERCES & ARTISANAT

Des aides pour la modernisation et la mise aux normes

La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, avec le Pays Périgord Vert, lancent un programme de soutien financier direct aux commerçants et aux artisans du territoire : l'Opération Collective en Milieu Rural - OCMR.

Financée par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne et les 6 communautés de Communes du Pays Périgord Vert, l'OCMR vise à soutenir les investissements nécessaires pour la modernisation et la mise aux normes du commerce et de l'artisanat.

Les subventions peuvent atteindre 25 %, voire 30 % du montant HT des investissements, avec un plafond maximal de l'aide de 18 000 €. ■

Pour plus d'informations sur ce dispositif, contacter la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye : 05 53 91 86 37 ou cdc-staulaye@orange.fr

UNE ANNÉE DANS NOTRE ÉCOLE

Une nouvelle année se termine pour les 32 élèves de l'école de Saint-Privat-en-Périgord. Ils ont été encadrés par Maîtresse Sabrina, Maîtresse Lorette, et Karine à la garderie et aide aux plus petits.

La Coopérative scolaire, l'Amicale laïque et la Commune ont permis ensemble de financer une fois de plus divers projets : Arbre de Noël de l'école et visite du Père Noël, qui a distribué des cadeaux pour l'école et pour chaque élève • Sortie au cinéma pour Noël • Une journée au Parc des Doublorigènes à Saint-Vincent-Jalmoutiers, • Une journée à la Ferme du Parcot à Échourgnac • Une journée aux Jardins de Marqueyssac • Séances piscine à Ribérac pour les élèves du CE2 au CM2, • En partenariat avec la bibliothèque de Saint-Privat-des-Prés, une animation percussion.

Nous remercions fortement le Conseil municipal pour le financement du transport pour les séances piscine sans que cela n'aurait pas été possible et pour la subvention accordée à l'Amicale laïque, qui a permis de financer une partie des sorties scolaires.

Cette année encore, les élèves ont pris soin des poules et du coq du poulailler de l'école en les nourrissant et collectant les œufs. Ils ont eu la chance de voir naître et grandir un poussin. Ce projet pédagogique ravit les enfants et sera donc maintenu. N'oublions pas de remercier les agents communaux, qui prennent le relais pendant les vacances scolaires et les jours de mauvais temps.

L'association de pêche le Goujon offrira une nouvelle fois une journée de découverte de la pêche aux enfants, dans l'étang à côté de l'école, le 1^{er} juillet, ainsi qu'une carte de pêche pour l'année pour chaque élève.

Des séances de lecture ont été organisées à la bibliothèque de Saint-Privat-des-Prés, où les enfants peuvent se rendre à pied en à peine 10 minutes, animées par Madame Fauré, responsable de la bibliothèque de Festalemps.

Actuellement, en raison de l'absence prolongée de Delphine, notre cantinière, la Communauté de Communes a mis en place la livraison de repas préparés par la cantine du collège de Saint-Aulaye. Ceci est provisoire ; dès le retour de Delphine, les plats seront à nouveau préparés sur place dans notre cantine.

Pour clôturer l'année, l'école et l'Amicale laïque organisent, le vendredi 28 juin, une kermesse. Elle aura lieu au parc derrière l'église de Saint-Privat de 16 h 30 à 18 h 30. Elle sera suivie du spectacle des élèves à 19 h. Cette animation est ouverte à tous.



Nous vous rappelons que la Commune offre une prime de 150 € – pour toute nouvelle inscription – pour l'achat des fournitures scolaires aux enfants de la commune lors de leur inscription à l'école de Saint-Privat. La Commune a décidé d'étendre cette prime aux enfants de la commune de Saint-Vincent-Jalmoutiers qui, depuis toujours, est solidaire à notre école.



TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil régional vient de mettre en place un nouveau règlement du transport scolaire en Nouvelle Aquitaine.

Ce règlement instaure une participation familiale adaptée aux revenus des familles, se basant sur le quotient familial calculé à partir du dernier avis d'imposition.

La Commune a décidé de prendre en charge une part significative du coût du transport.

DE SAINT-PRIVAT



➡ **Nous souhaitons aux élèves** qui nous quittent pour le collège beaucoup de réussite ; pour les élèves qui restent dans notre école une bonne continuation, et la bienvenue à tous les nouveaux arrivants que nous espérons nombreux. ■

➡ **Il nous tient à cœur que les enfants domiciliés dans notre commune s'inscrivent dans école afin de maintenir la vie sociale, économique, mais aussi l'attractivité de notre village. C'est pourquoi nous souhaitons que vos enfants rejoignent notre établissement, afin de le pérenniser, de permettre d'accéder aux dernières technologies et, ainsi, maintenir un enseignement de qualité en milieu rural.** ■



ÉCLAIRAGE PUBLIC

DANS L'AVENIR, MIEUX L'ADAPTER
AUX BESOINS RÉELS

Lors de la conférence sur l'éclairage public organisée par le SDE 24 fin mai, il a été question de modifier le système d'éclairage de nos voiries.

➡ Dans un premier temps, il faudra remplacer progressivement les vieux lampadaires vétustes et consommateurs d'électricité (lampes au Sodium, entre autres) et les remplacer par des ampoules à Led moins gourmandes en énergie.

➡ Par ailleurs éclairer au plus juste, c'est éteindre les réverbères pendant une bonne partie de la nuit dans les lieux où ne se pose aucun problème de sécurité. C'est par exemple le cas pour la commune qui a adopté un plan de réduction d'éclairage public l'année dernière.

Mais l'avenir est de conditionner l'allumage des lampadaires à la présence d'un individu – le temps qui lui sera nécessaire pour traverser une zone – ou celle d'un véhicule qui s'approche d'un village. Ainsi, l'éclairage public s'adaptera dans le temps et dans l'espace afin d'éclairer au plus juste en réduisant la facture énergétique de la Commune et en préservant la nature.

➡ **La technique est à notre disposition, pas encore les finances.** Il faudra donc attendre quelques années avant de voir progressivement s'instaurer un tel système d'éclairage public dans notre commune; mais la formule est à étudier. ■

AIDANTS FAMILIAUX
À LEUR TOUR AIDÉS

Les aidants familiaux sont fortement sollicités par l'accompagnement au quotidien d'un proche, d'un parent ou d'un voisin...

➡ Aussi, à l'initiative de la CARSAT et en partenariat avec plusieurs associations (l'ACCAD à Mussidan, SOLIDAGE à Ribérac et le CCAS de Montpon-Ménestérol), 10 séances de bien-être peuvent être offertes aux aidants de plus de 60 ans retraités du régime général.

Après avoir pris rendez-vous, une professionnelle de santé, socio-esthéticienne diplômée, pourra dispenser, à l'aidant qui le souhaite, divers soins de détente et de bien-être dans le respect de la personne, du secret professionnel et des règles d'hygiène à savoir : soins détente du visage (adaptés en fonction du type de peau) ; soins du corps (aux huiles essentielles/végétales, massages, soin énergisant) ; beauté des mains et des pieds (gommage, modelage, soins).

> **Pour plus de renseignements :**

CCAS Mairie Montpon : 05 53 82 84 86

CCAD Mussidan : 05 53 81 27 60

SOLIDAGE Ribérac : 05 53 91 92 38

> **Prendre directement rendez-vous :**

Mme Nathalie AUBLANC-CROSNIE

06 23 84 37 36

PERMANENCE SOCIALE
à SAINT-PRIVAT-en-PÉRIGORD

Il est rappelé qu'une permanence sociale est tenue par Marie-Christine Andrieux – à la mairie de Saint-Privat – le premier mardi de chaque mois. ■

TARIFS

Quotient familial en €	barème régional en €	montant à la charge des familles en €	montant à la charge de la commune en €
inférieur 450	30	10	20
entre 451 et 650	50	25	25
entre 651 et 870	80	33	47
entre 871 et 1 250	115	33	82
plus de 1 250	150	33	117

Les inscriptions se feront à la mairie de Saint-Privat-des-Prés du 17 juin au 20 juillet de 9 h à 12 h, du mardi au samedi, de 14 h à 17 h le mardi. **Dépassé ce délai, des frais d'inscription complémentaires de 15 € seront demandés par la Région.**

Vous munir d'une photo d'identité de l'enfant et de votre dernier avis d'imposition. ■

Pour tout renseignement concernant l'école et le transport scolaire, contacter
la Mairie au 05 53 91 22 87
ou l'Amicale laïque au 06 83 48 87 44.

Le mot du correspondant
de la Sécurité routière

L'ALCOOLÉMIE ET LA ROUTE NE FONT PAS BON MÉNAGE

Le facteur humain apparaît dans plus de 90% des accidents de la route corporels... Les causes humaines les plus fréquentes : l'alcoolémie et la vitesse sont présentes respectivement dans 31 % et 25 % des accidents mortels, la fatigue ou la somnolence y sont en cause dans près de 8 % des cas. Dans une précédente édition nous avons traité des problèmes liés à la vitesse et les sanctions appliquées. Ce mois-ci nous traiterons les problèmes liés à l'Alcoolémie

➤ L'alcoolémie est le taux d'alcool présent dans le sang. Elle se mesure en grammes par litre de sang (analyse de sang) ou en milligrammes par litres d'air expiré (éthylotest, éthylomètre). Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Quelle que soit la boisson alcoolisée, un « verre » représente à peu près la même quantité d'alcool. 25 cl de bière à 5°, 12,5 cl de vin de 10° à 12°, 3 cl d'alcool distillé à 40° (whisky, anisette, gin) contiennent environ 10 g d'alcool pur. Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne. Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, le degré de fatigue ou de stress, le tabagisme ou simplement les caractéristiques physiques de la personne : pour les plus minces, les femmes ou les personnes âgées, chaque verre peut représenter un taux d'alcoolémie de 0,30 g.

Le taux d'alcool maximal est atteint une demi-heure après absorption à jeun et une heure après absorption au cours d'un repas. L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en une heure. **Café salé, cuillerée d'huile... aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement. À noter que certains médicaments peuvent être incompatibles avec la consommation d'alcool. Lisez attentivement les notices ou demandez conseil à votre médecin en cas de doute.**

PRINCIPALES SANCTIONS

Taux compris entre 0,5 et 0,8 g/l

➤ Amende forfaitaire de 135 euros • Retrait de 6 points sur le permis de conduire

En cas de comparution devant le tribunal – sur décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire – possibilité de suspension du permis de conduire.

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l

➤ Retrait de 6 points sur le permis de conduire • Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 € Immobilisation du véhicule • Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis • Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant • Peine de prison (jusqu'à 2 ans). ■

Ces comptes rendus sont simplifiés, d'autant plus – ici – que cette séance était presque exclusivement consacrée au Budget 2018 et au Budget primitif 2019, et à leurs budgets annexes. Les comptes rendus complets des délibérations du Conseil municipal sont affichés en mairie et accessibles sur le site internet de la commune.

RÉUNION du 29 MARS 2019 BUDGET

● **Comptes administratif et de gestion 2018**
Dépenses de Fonctionnement 810 488,25 €
Recettes de Fonctionnement 1 484 475,03 €
Dépenses 342 463,63 €
Recettes d'Investissement 295 645,88 €
soit un excédent de 673 986,78 €

> Les comptes administratif et de gestion 2018 sont adoptés à l'unanimité.

● **Attribution des subventions**
La ventilation des subventions sera présentée au prochain Conseil municipal.

● **Affectation du résultat 2018**
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat.

● **Vote des taxes directes locales**
Taxe d'Habitation : 10,17 %
Taxes Foncières Bâties : 10,07 %
Taxes Foncières Non Bâties : 51,22 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 17,37 %
> Mesure Adoptée à l'unanimité.

● **Vote du Budget primitif 2019**
Il s'équilibre :
fonctionnement : 1 327 118,03 €
investissement : 073,75 €

> Il est adopté à l'unanimité des présents.

● **Budgets annexes**
> Ils sont adoptés à l'unanimité présents.

PERSONNEL MUNICIPAL

● **Recrutement d'un vacataire**
Joël Amaury a cessé son activité d'imprimeur suite à son départ en retraite. Madame le Maire propose de le recruter comme vacataire pour la conception du bulletin municipal à raison de 3 missions par an.

> Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

● **Personnel**
Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal l'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à compter du 1/9/2019 d'un agent des Services administratifs.

Il y a donc lieu de créer ce poste et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe correspondant au tableau des effectifs.

> Mesure adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

● Stéphane Harrison demande où on en est avec la **maison d'accueil de Festalemps**. Madame le Maire répond que la Maison d'accueil est de la compétence de la Communauté de Communes qui peine à trouver une famille d'accueil, étant donné qu'elle n'arrive pas à trouver trois pensionnaires pour rendre la Maison d'accueil financièrement viable.

● Concernant le **lotissement de Saint-Antoine** Huguette Fauré suggère de baisser le prix de vente du terrain de manière à attirer des acquéreurs comme cela s'est fait dans d'autres régions. Madame le Maire répond que cette question est à l'étude. ■

Conseils pour réussir la culture de la tomate au potager

➤ Espacer les plants de 50 cm et les rangs de 70 cm. Placer un tuteur au pied de chaque plant. Pailler afin de maintenir l'humidité du sol et éviter les invasions de mauvaises herbes. Enterrer la base des tiges pour renforcer l'enracinement. Tuteurer les pieds de tomate avant de reboucher. Attacher les tiges, tailler les gourmands, puis arroser et pailler le sol. ■

● **Attendre la formation des fruits pour arroser** : un excès d'eau a pour effet de diminuer leur goût. Ôter les gourmands, ainsi les tomates accumuleront davantage de sucres. ■

Tailler un pied de tomates

➤ Les tomates à gros fruits doivent être taillées afin de développer de beaux fruits juteux et sucrés tout l'été. Il s'agit de garder une tige principale et de limiter les bouquets floraux. ■

Supprimer les gourmands

➤ La suppression des gourmands s'opère environ un mois après la plantation du pied et ce jusqu'à son arrachage, car les gourmands poussent sans cesse. Il s'agit de repérer les départs qui apparaissent à l'aisselle des feuilles ou à la base des tiges. Si vous les laissez en place, ces nouvelles tiges donneront des fruits qui surchargeront le pied et l'épuiseront. ■

Effeuer les tomates

➤ L'effeuillage de la tomate se fait en fin d'été afin de laisser passer le soleil entre les branches pour faire mûrir les tomates. Si vous ne taillez pas vos pieds de tomates, ils pousseront au détriment de la production de fruits. ■





LE RECYCLAGE : UNE QUESTION VIEILLE COMME LE MONDE... DES HOMMES

Il y a des sujets dont on ne veut pas parler et, pourtant, à détourner le regard sur des problèmes récurrents de notre vie quotidienne, ils finissent par nous interpeller et provoquer de la gêne et de l'inconfort. C'est le cas des déchets en général et de nos déchets ménagers en particulier.

La question est liée à notre mode de vie, à l'accroissement de la population et à la concentration humaine.

Le sujet est vaste ; l'ambition de cet article se limite à donner un éclairage sur la gestion de nos déchets ménagers qui nous concernent tous – laissant de côté volontairement le traitement des déchets industriels qui mettent, eux, la vie sur notre planète en danger, avec notamment la disparition progressive de la biodiversité sur terre comme dans les océans.

> les plastiques ne s'éliminent jamais... ils se réduisent en dimension et se dispersent.



Les décharges publiques ne datent pas d'aujourd'hui ; les hommes vivant autrefois plutôt en campagne avaient pris l'habitude d'utiliser une grande partie de leurs propres déchets comme engrais ou s'en servaient pour compléter la nourriture pour animaux – la plupart de ces déchets étant d'origine organique. En ville, les résidus d'artisanat étaient récupérés (métaux refondus, vieux chiffons et puis papiers pour la pâte à papier, etc.) et les caniveaux et autres terrains vagues récoltaient des détritiques non polluants et largement biodégradables pour alimenter le maraîchage, entre autre.

La révolution industrielle du XIX^e siècle transforma les villes – qui ne cessèrent de s'accroître – en une véritable source de matières premières faisant apparaître de nouveaux mé-



Le chiffon deviendra Papier.

tiers comme le vidangeur, qui récupérait l'urine et les excréments des fosses d'aisance, ou le chiffonnier, qui recyclait les déchets et partici-

paient ainsi à l'essor de l'industrialisation. Alors que ces deux métiers disparaissent peu à peu au XX^e siècle (l'industrie utilisant de plus en plus les matières plastiques et l'agriculture les engrais issus de la carbochimie le système des décharges se généralisait. Il consistait à stocker dans un lieu, généralement loin des habitations, des déchets plus conséquents et non biodégradables à court terme (vieux mobilier, métaux, gravats, etc.).

➔ Dans l'Antiquité, des décharges, ou dépotoirs, existaient déjà – ce qui permet aujourd'hui aux archéologues de retrouver poteries, bijoux, etc. Mais le système des décharges est devenu, au fil des siècles, le moyen de se débarrasser de plus en plus des déchets, sans préoccupation pour l'environnement (odeurs, émissions de gaz comme le méthane et l'hydrogène sulfuré, risque d'incendie, pollution des terres). La France a connu une décharge dans quasiment chaque commune, recouverte par la suite et souvent volontairement oubliée ; la plus grande décharge d'Europe, l'une des dernières en France, située à Entressen près d'Arles et de Marseille a fermé en 2012.

➔ À partir des années 1960, l'incinération s'est développée en raison d'une offre nouvelle de matériel pouvant brûler des quantités importantes de déchets et en réponse à la difficulté croissante de trouver des sites de décharge.

L'incinération a de nombreuses conséquences environnementales qui, longtemps, n'ont pas été prises en compte, et elle génère comme les décharges des oppositions fréquentes. L'idée que les déchets sont une ressource à exploiter, plus que des rebuts dont il faut se débarrasser, se développe – économie circulaire, lutte contre le gaspillage. Il est possible, par exemple, d'en extraire des matières premières et les recycler, de composter ou méthaniser certains déchets, ou d'en brûler pour produire de l'électricité et alimenter un réseau de chaleur.

Ainsi, depuis quelques années, des alternatives aux décharges et à l'incinération voient le jour, mais sont encore peu mises en place : tri mécano-biologique, pyrolyse, gazéification, etc.

Dans le même temps, associations et Pouvoirs publics tentent de réduire à la source la production de déchets qui est en augmentation croissante depuis l'après-guerre. La réduction des déchets est considérée par beaucoup comme l'un des meilleurs traitements existants. ■



POURQUOI TRAITER LES DÉCHETS ? Les enjeux de l'économie circulaire

Inscrite dans une démarche de développement durable, l'économie circulaire se présente comme un concept visant à produire des biens et des services tout en limitant le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie non renouvelables.

➔ Elle fonctionne sur différents principes, parmi lesquels le **recyclage** qui permet de réemployer les matières issues des déchets ainsi que l'éco-conception qui permet d'intégrer les impacts environnementaux d'un produit dès sa conception et d'en prendre compte sur l'ensemble de son cycle de vie, sans oublier la réutilisation de certains déchets encore en état de fonctionnement dans le cadre de la fabrication de nouveaux produits.

➔ suite au verso

LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

➤ L'économie circulaire est au cœur de la **Loi transition énergétique** pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, qui prévoit notamment de :

- Réduire de moitié la quantité de détritrus mis en décharge ;
- Recycler 60 % des déchets d'ici 2025 ;
- Mettre en place une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire ;
- Améliorer la conception des produits pour allonger leur durée de vie et réduire leurs impacts environnementaux. ■

Des enjeux économiques

En 2013, les coûts liés à la gestion des déchets par les collectivités s'élevaient à près de 10 milliards d'euros. Parallèlement, le marché de la **valorisation des déchets** est en croissance constante. Une croissance qui devrait atteindre 37 % en 2040. D'ici 2020, 50 % des déchets municipaux devraient faire l'objet d'un recyclage et, d'ici 2029, le marché mondial de la valorisation énergétique des détritrus devrait représenter pas moins de 30 milliards d'euros.

L'économie circulaire constitue également un enjeu important en termes d'emploi, puisqu'en France la gestion des déchets représente plus de 135 000 emplois. ■

Des enjeux environnementaux

L'économie circulaire présente de multiples avantages en termes de préservation de l'environnement et de développement durable.

Ses principes visent notamment à :

- Préserver les ressources naturelles et les énergies non renouvelables ;
- Diminuer la consommation d'énergie ;
- Réduire la production de déchets et, par conséquent, leurs impacts environnementaux. ■



> ces poubelles remplies de vêtements ne seront pas ramassées par les agents du SMCTOM...

COMMENT TRAITER

Trier et recycler pour économiser les matières premières

➤ Les impacts de l'augmentation du nombre d'habitants et du changement des modes de consommation sur la production des déchets ont rendu le recyclage incontournable. Il permet à la fois d'économiser les matières premières mais aussi de réduire les coûts de traitement. Il nécessite toutefois d'effectuer un tri préalable qui permettra de réaliser ensuite une collecte sélective.

Les collectivités disposent de différents moyens pour optimiser ces opérations de collecte et de tri et pour adapter chaque mode de collecte et de tri en fonction du type d'habitat et du taux de recyclage attendu. La mise en place de poubelles de tri sélectif au sein des résidences individuelles et collectives, entreprises, espaces publics et sur la voirie ainsi que de conteneurs destinés à la collecte du verre permettent de favoriser le tri. ■



QUEL RÔLE POUR CHAQUE COLLECTIVITÉ ?

LA RÉGION

Depuis 2016, chaque région a pour obligation d'élaborer un nouveau plan global de gestion pour tout type de déchet, dangereux ou non, à l'exception des déchets radioactifs. Entrent notamment dans cette catégorie les déchets :

- Ménagers et assimilés
- Amiantés
- Emballages ménagers et papiers graphiques
- Textiles, linge de maison et chaussures
- Véhicules hors d'usage.

La gestion et la prévention des déchets dangereux, non dangereux et issus de chantiers BTP sont ainsi inscrites au sein du même document. Les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce nouveau plan sont définies par un décret qui détermine la coordination des différentes actions entreprises par l'ensemble des acteurs concernés.

Ce plan comprend notamment un inventaire des flux de déchets, différentes mesures de prévention, une prospective à 6 et à 12 ans et un **plan d'action régional pour l'économie circulaire**. ■

LA COMMUNE

Sauf dans le cas de l'Île-de-France, la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés revient à la **commune**. Toutefois, celle-ci est souvent déléguée à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune dépend.

C'est le cas pour Saint-Privat-en-Périgord dont le traitement des déchets est confié au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMCTOM). Les tâches de prévention de la production, la collecte, le traitement et la mise en décharge peuvent ensuite être réalisées par des entreprises privées du secteur.

Les communes et leurs EPCI ont également comme responsabilité de mettre en œuvre des objectifs à l'échelle nationale, de définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités et les mesures à mettre en place et d'organiser les services de gestion des déchets. Ces objectifs sont clairement indiqués dans le journal du tri que le SMCTOM édite tous les ans. ■

LE DÉPARTEMENT

La gestion des déchets ménagers et assimilés peut également se voir déléguée par la commune au département. Parallèlement, les compétences propres au département comprennent l'élaboration de deux plans respectivement consacrés à la gestion des déchets non dangereux et de ceux issus du secteur du BTP. ■

EFFICACEMENT LES DÉCHETS ?

Sensibiliser les Français au tri sélectif par un financement adapté

En France, les services de gestion des déchets sont largement financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cet impôt est perçu avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. La loi sur la Transition énergétique de 2015 prévoit une généralisation d'ici 2020 de la **tarification incitative**. Cette dernière comprendra une part variable relative à la quantité de déchets produits. Concrètement, les usagers disposeront d'une carte avec un certain nombre de passages, sur le modèle d'accès à la déchetterie. S'il y a plus de déchets à jeter, alors l'utilisateur devra payer des passages supplémentaires. Les lieux de collecte évolueront donc également, puisque ceux-ci devront être aménagés avec des conteneurs ne s'ouvrant qu'avec la carte attribuée à chaque foyer.

Certaines collectivités ont également mis en place un système de taxes. Actuellement en vigueur dans 190 communes, ce dispositif a permis de diminuer le pourcentage d'ordures ménagères de 41 % et d'augmenter la quantité de déchets recyclables collectés de 40 %.

LE SMECTOM EN CHIFFRES

Ces chiffres sont un rappel : ils sont donnés dans le journal du tri que le SMCTOM édite chaque année.

Ainsi, en 2017, le SMCTOM a collecté 11 484 tonnes issus de la collecte classique (sacs noirs et jaunes).

44 % de ces déchets ont été enfouis au centre de Saint-Laurent-des-Hommes et 56 % ont été valorisés en recyclage matière ou énergétique.

Les sacs noirs (déchets non valorisables) représentent 175,2 kg/an/habitant contre 52,9kg pour les emballages recyclables des sacs jaunes.

La tendance est à la baisse concernant les sacs noirs – preuve que le tri sélectif commence à entrer doucement dans les habitudes.

L'instauration de la taxe incitative devrait faire accélérer le mouvement.

CE QUI EST EN PROJET à SAINT-PRIVAT-en-PÉRIGORD

Le SMCTOM a mandaté un cabinet d'étude pour présenter un projet d'implantation de points de collecte dans chaque commune. Le travail du cabinet d'étude a été rendu fin mai ; les communes devaient rendre leur avis fin juin avant validation.



> exemple de colonne aérienne métallique

La règle qui a été retenue par le SMCTOM est de créer un point de collecte pour 40 foyers ou 60 habitants. Cela aboutit à créer au maximum 12 points de collecte pour l'ensemble de Saint-Privat-en-Périgord, soit à partir de points existants soit ex nihilo. Le nombre de points de collecte sera donc considérablement réduit par rapport à la situation actuelle, ce qui obligera certains habitants

à se déplacer un peu plus loin pour déposer leurs déchets ménagers : sacs noirs, sacs jaunes ou verres.

Sur ces nouveaux emplacements seront implantées des colonnes de collectes soit semi-enterrées, soit aériennes, d'une contenance de 4 ou 5 m³.



> exemple de colonne semi-enterrée avec habillage bois

La collecte se fera par le passage d'un camion muni d'un bras articulé.

Les colonnes pour les sacs noirs (déchets non recyclables) s'ouvriront avec la carte utilisée pour la déchetterie ; 24 pas-

sages par an seront autorisés, au-delà la taxe sur les ordures ménagères augmentera.

L'année 2020 sera consacrée à l'achat des matériels et la réalisation des travaux d'implantation des colonnes sur les sites de collecte – le nouveau système sera opérationnel au 1^{er} janvier 2021 avec la mise en service de la TAOMI (taxe sur les ordures ménagères incitative).

■



> enlèvement d'une colonne par le bras articulé du camion de collecte

C'est un effort supplémentaire qui est demandé aux particuliers ; mais il devient nécessaire, si on veut préserver une planète vivante.

Cela demande un peu de discipline et, surtout, une prise de conscience de l'enjeu : la préservation d'une qualité de vie pour les générations futures.

Suite à la dénomination des rues et sur demande du maire de Saint-Privat-en-Périgord, l'Assistance technique départementale a réalisé les plans des trois bourgs des communes déléguées de Saint-Privat-en-Périgord. Ces plans sont disponible sur le site de la commune et accessible en téléchargement.

BOURG DE FESTALEMPS



BOURG DE SAINT ANTOINE



BOURG DE SAINT-PRIVAT-des-PRÉS



■ À la recherche de thèmes sur l'histoire locale, la rédaction souhaitait traiter un sujet sur cette ligne de chemin de fer qui a rythmé la vie locale au début du XX^e siècle. Les recherches sur le web ne nous donnèrent qu'une très succincte chronologie – pas de quoi rendre un tel sujet passionnant. C'est alors qu'en parlant de ce sujet autour de nous, nous avons eu connaissance d'un ouvrage dédié à l'histoire de cette ligne ferroviaire constituant l'une des branches de l'étoile de Ribérac, écrit par Jean-Jacques Beauvais. L'auteur, originaire de Saint-Séverin et passionné d'histoire locale nous livre une étude approfondie de la genèse de la ligne Ribérac-Parcoul-Médillac avec une rigueur toute mathématique, matière qu'il enseigna pendant de nombreuses années au collège de Montmoreau. Comme il le décrit lui-même, c'est une vraie « saga » en plusieurs épisodes, avec les ingrédients classiques d'une série télévisée, un scénario à suspense sur fond de confrontation politique qui a eu pour corollaire un retard de 25 ans dans la mise en service de la ligne ferroviaire pourtant vitale pour le développement économique du territoire. ■

LE CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA DRONNE LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

➤ L'histoire de l'Étoile de Ribérac commence en fait avec la création de la ligne Paris-Bordeaux mise en exploitation par la compagnie Paris-Orléans (PO), le 18 juillet 1853. Sur cette colonne vertébrale du transport ferroviaire vers le sud-ouest, les élus départementaux n'ont eu de cesse de vouloir y raccorder leur territoire, ce que l'État permit par la loi du 12 juillet 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local financés en partie par les collectivités locales.

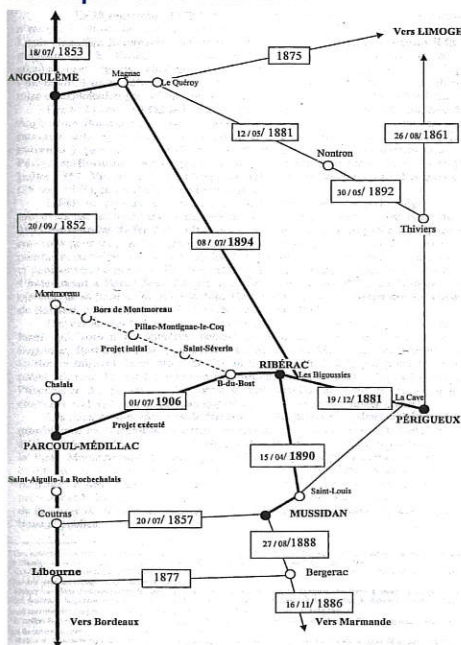
➤ Ainsi, dès 1869, une ligne devant relier Bergerac à Montmoreau par Mussidan et Ribérac fut étudiée, mais la défaite de 1870 et la révolte communarde qui suivit en 1871 interrompirent le projet. En 1875, la ligne Périgueux-Montmoreau est déclarée d'intérêt public et sera construite par l'État – le tronçon Montmoreau-Ribérac doit être livré en 1879. Mais en 1879, Oscar Bardi de Fourtou – homme politique influent originaire de Ribérac ayant occupé plusieurs grands postes ministériels et élu de Dordogne – demanda à ce que la ligne de Ribérac puisse alimenter la vallée de la Dronne en passant à Aubeterre et Saint-Aulaye. Cependant la section Montmoreau est maintenue et la portion de ligne Ribérac-Bourg-du-Bost est pratiquement achevée en juillet de la même année. À l'assemblée nationale, Ludovic Trarieux, alors député de la Gironde, demande l'abrogation de la loi de 1875 sur le tronçon Ribérac-Montmoreau. Élu conseiller général de Charente en 1883, Trarieux mettra toute son énergie pour infléchir le tracé de la ligne vers Aubeterre. Cependant, jusqu'en 1886, c'est bien le tronçon vers Montmoreau qui semble tenir la corde. En 1890, les députés de Dordogne demandèrent qu'on substituât à la désignation « Ribérac à Montmoreau » celle de « Ribérac à la rencontre de la ligne Paris à Bor-

deaux par Parcoul ». Le 8 juillet 1894, la section de ligne Angoulême-Ribérac est inaugurée, rendant ainsi le tronçon vers Montmoreau superfétatoire. La voie est donc clairement libre pour la construction du tronçon vers Parcoul-Médillac.

➤ L'histoire ne s'arrête pas là, car une autre bataille commence pour le tracé de la voie ferrée le long de la Dronne. Initialement, le tracé se situe entièrement sur la rive gauche de la Dronne. Les élus municipaux de Saint-Antoine (la fusion avec Cumond n'avait pas encore eu lieu) jubilaient, car cela permettait d'installer une gare à Moulin-Neuf, près de l'usine. Mais le conseiller général charentais du canton d'Aubeterre, Jacques Daguerre, qui s'est battu pour faire passer la ligne en Charente, transmet au Conseil départemental de la Charente les demandes des municipalités de Saint-Séverin, Montignac-le-Coq et Pillac concernant l'implantation de la future ligne Ribérac-Parcoul en rappelant l'intérêt commun des deux départements à poursuivre le développement de leurs relations commerciales et agricoles. Un pont interdépartemental fut construit sur la Dronne près de Petit-Bersac et Daguerre émit le vœu qu'une gare soit bâtie à Petit-Bersac au plus près du pont. ■

LES GARES

➤ Aubeterre sera doté d'une station, juste compensation dira Daguerre rappelant que « la ville d'Aubeterre, à laquelle on a demandé une subven-



> la gare d'Aubeterre

➤ suite page suivante

Cet article n'est qu'une très pâle émanation de l'ouvrage de Jean-Jacques Beauvais. Nous vous conseillons de lire son livre qui regorge de détails, d'histoires vécues et dresse un portrait des nombreux acteurs qui ont pris part à cette aventure. Il vous sera tout aussi intéressant de faire quelques parallèles avec des grands travaux d'infrastructures actuels, des projets qui mettent un temps exagérément long, des hésitations, des consultations publiques et qui finalement n'aboutissent pas. L'Étoile de Ribérac a, elle, vécue et s'était dotée de trois branches. L'ouvrage de Jean-Jacques Beauvais est disponible à la bibliothèque de Saint-Antoine-Cumond.

tion kilométrique de 2700 francs malgré le mauvais état de ses finances communales, n'a pas hésité à s'imposer le lourd sacrifice que comporte le vote d'une telle somme ».

Le dernier tracé adopté fit donc passer la ligne à Laprade – la gare fut installée au lieu dit "Chez Chevreuil" et pris le nom d'« Aubeterre-Cumond ».

Finalement, entre Bourg-du-Bost et Parcou, la ligne allait comprendre, dans l'ordre, les stations de Petit-Bersac, d'Aubeterre, de Bonnes (que les communes de Festalemps et Saint-Privat voulurent nommer « Bonnes-Saint-Privat »), de Saint-Aulaye et de Chenaud. ■

ÉPILOGUE

La ligne fut mise en service le 1^{er} juillet 1906 ; c'était un dimanche. Près de deux mille personnes se rendirent à la gare de Parcou-Médillac pour y voir passer les premiers convois. Le 26 août, le ministre des Travaux publics vint à Médillac, Aubeterre et Ribérac vanter la cause des voies de communication.

En fin de compte, la ligne porteuse de progrès et d'espoir d'expansion économique pour toute la vallée de la Dronne ne tint pas totalement ses promesses.

Est-ce le retard de sa mise en exploitation qui laissa le temps à d'autres modes de transport de se développer et de la concurrencer rapidement après sa mise en service ? Était-elle suffisamment bien dimensionnée pour absorber le flux du fret des nombreuses entreprises établies à l'époque le long de son parcours ? Est-ce que les parcours choisis empêchèrent un développement des communications par rail ? ou tout simplement les temps ont vite changé et un peu tout cela à la fois fit que la ligne ne fut opérationnelle que jusqu'en 1949 pour le service voyageur et elle fut définitivement fermée en 1951. ■



> en haut : gare de Bonnes – ci-dessus : Petit-Bersac

L'ACANTHE [notre couverture]

Comment agrémenter un petit coin de jardin avec une plante fleurie et luxuriante ? Mettez des acanthes !

Cette plante habillera votre jardin, non seulement en été avec des fleurs à développement vertical qui s'épanouissent du bas vers le haut tout au long du mois de juin, et vous laissera un feuillage esthétique vert luisant pendant le reste de l'année. Cette plante reste encore curieusement méconnue par beaucoup de personnes et certains la confondent avec les lupins en raison de sa fleur élancée vers le ciel et de forme conique.

Et pourtant, bien que purement méditerranéenne à l'origine, cette plante a eu son heure de gloire dans l'architecture ancienne. Elle est le décor caractéristique des chapiteaux de l'ordre corinthien – c'est aussi un des plus fréquents motifs des sculptures de l'art roman.



L'origine étymologique de cette plante se trouve dans la mythologie grecque. Acanthe était une nymphe. Apollon (dieu du soleil) voulut l'enlever et elle le griffa au visage. Pour se venger, il la métamorphosa en une plante épineuse qui aime le soleil et qui porte depuis son nom.

Les acanthes sont des herbacées semi-persistantes, peu sujettes aux maladies, à floraison spectaculaire en grands épis de fleurs blanches, roses ou mauves à bractées épineuses. ■

Trois espèces sont fréquemment cultivées dans les jardins de l'Europe occidentale :

- *A. balcanicus* (syn. *A. hungaricus*, *A. longifolius*), à feuilles pennées relativement étroites, est la plus rustique.

- *A. mollis* a le feuillage le plus décoratif. 'Latifolius' est une sélection à plus grandes feuilles.

- *A. spinosus*, plus petite, a un feuillage très découpé et épineux. 'Spinosissimus' a des feuilles à épines acérées. ■



BOULANGERIE~PÂTISSERIE ARTISANALE

Isabelle
Alexandre
Franck

TABAC

24410 - SAINT-PRIVAT-EN-PÉRIGORD
Le Bourg ~ SAINT-ANTOINE ~ 05 53 91 24 10
du MARDI au SAMEDI 7 h à 13 h - 16 h à 19 h - DIMANCHE 7 h à 12 h 30

Apic TAXI

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES

Bernadette également : VÉHICULE 8 PLACES
Dilligeart

St ANTOINE CUMOND - 24410 St PRIVAT-en-PÉRIGORD
06 88 58 28 41
taxiapic@orange.fr

FESTALEMPS LOISIRS

➤ Toujours une bonne participation et une bonne ambiance aux manifestations organisées par l'association : Concours de Belote, Ateliers créatifs, Soirée jeux, Pétanque, sans oublier la gym, le chant et la marche.

Pour connaître les jours et heures de ces activités, pensez à consulter le calendrier des manifestations de Saint-Privat-en-Périgord ou le site Facebook « Festalemps loisirs ». ■

DATES À RETENIR

➤ La sortie du **24 août à Castillon-la-Bataille** : l'après-midi visite de la Tour de Montaigne et en soirée le spectacle de la Bataille de Castillon.

(réservation jusqu'au 1^{er} août :

06 75 78 24 39 – 06 09 20 20 63 – 05 24 14 14 77)

➤ Le Concours de Pétanque des 3 communes, ouvert aux habitants ainsi qu'à leurs familles et aux vacanciers présents ce jour-là, aura lieu **le 1^{er} septembre** à 14 heures à Festalemps.

➤ Reprise des activités en septembre

➤ Concours de belote **le 15 novembre**

➤ Marché de Noël – **le 24 novembre**

➤ Ateliers – dates à fixer.

COMITÉ DES FÊTES DE FESTALEMPS

➤ Le **samedi 16 mars**, nous avons organisé notre 2^e Repas Crêpes ; il a eu le même succès que le premier. Certains ont déjà pris rendez-vous pour février prochain. Merci à tous.

➤ Le **vendredi 22 mars**, c'était notre traditionnel Concours de Belote qui a réuni 54 équipes ; elles se sont affrontées dans la convivialité.

➤ Le **samedi 20 avril**, comme chaque année le samedi de Pâques, c'est la traditionnelle Chasse aux œufs avec énigmes. De nombreux enfants nous ont fait le plaisir d'y participer ; ils sont tous répartis avec des chocolats. ■

DATES À RETENIR

➤ Le **deuxième week-end d'août – les 9-10 et 11** – aura lieu notre traditionnelle Fête. ● **vendredi 9 août** – Concours de Pétanque semi-nocturne à partir de 19 h 30

● **samedi 10** – Repas dansant à partir de 20 h 30 et, à 23 h 30, Feu d'artifice

● **dimanche 11** – Randonnée pédestre avec la présence de peintres sur le parcours – Vide-greniers toute la journée ainsi que des labours avec des tracteurs anciens mais aussi la présence d'un banc de scie et d'autres animations comme la fabrication de pain à l'ancienne

Pour cette occasion je tiens à remercier la fidélité de nos sponsors qui répondent toujours présents à nos demandes ; je tiens aussi à remercier la mairie pour sa participation. Je tiens aussi à mettre en avant l'équipe de bénévoles qui, eux aussi, répondent toujours présents tout au long de l'année.

➤ Le **vendredi 6 décembre** aura lieu, comme chaque année, le Téléthon ; il sera organisé par toutes les associations de Festalemps. ■

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-ANTOINE

➤ Avec 125 exposants et près de 800 mètres linéaires d'occupation, le vide-grenier de Saint-Antoine-Cumond a été un grand succès. Les visiteurs étaient au rendez-vous, car la météo très favorable invitait à la déambulation tout au long de la rue Guy Bassi, sur la place de la Mairie et autour de l'aire de loisirs. Comme à l'accoutumée, les stands regorgeaient de vieilleries en tout genre, de l'utile comme des outils souvent rouillés au ludique comme les jouets qui vieillissent moins vite que les enfants ; de quoi trouver son bonheur et se remémorer son enfance. ■

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

➤ Le 12 mai dernier était le jour du Troc'Plants... une journée agréable avec beaucoup de visiteurs et d'exposants venus pour échanger plants, plantes ou fleurs. Nous vous remercions de votre visite ; cela ne fait que nous encourager à faire perdurer notre association et ses différentes manifestations. ■



DATE À RETENIR

➤ Journée de l'Association : **le 7 septembre** nous vous proposons un voyage au Bournat. Rendez-vous à 8 heures, sur la place de la Salle des fêtes de St-Antoine : visite guidée dans le temps avec repas.

Tarifs : 42 € par personne pour les adhérents (carte en cours de validité) et 50 € pour les non-adhérents. Retour prévu vers 19 h 30.

Réservation avant le 10 août et paiement à l'inscription. ■

Renseignements :

Nicole 05 53 91 27 01 - Denise 06 76 96 97 80

Agnès 06 71 57 84 44.

Rose & Graham

● boutique en ligne ETSY : RoseAndGraham ● 06 23 25 54 25
rose.graham.sellerie@gmail.com ● rose.graham.sellerie ● Rose & Graham sellerie

fabrication artisanale et sur mesure
selles et accessoires chevaux,
colliers chiens, bracelets...
Cuir haut de gamme (24)
tannage végétal.
Décoration pierres naturelles ou semi-précieuses,
sculpture sur cuir

La Gravière
GIE en PÉRIGORD

1, rue de La Gravière
24410 Saint-Privat-en-Périgord

Annette & Jean-Bernard
05 53 90 87 99 ● 06 77 22 17 05
dupuyannette@orange.fr

> une partie de l'équipe du Comité des Fêtes de Festalemps ; quelques nouveaux membres nous ont rejoints



QUESTIONS POUR UN CHAMPION

Avec plus d'une trentaine de membres actifs, le club de « Questions pour un champion » se porte toujours bien.

Le 9 février, nous avons animé le tournoi organisé depuis plusieurs années dans la bibliothèque de Parcoult.

Le 6 avril, invités par le club de Saint-Saturnin, à quelques kilomètres d'Angoulême, nous avons participé à une rencontre interclubs dans une ambiance chaleureuse et conviviale où les amoureux du jeu ne sont là que pour se faire plaisir.

Le 27 avril, 45 participants venus de différentes régions de France, se sont affrontés lors du 17^e tournoi national de Saint-Privat : ambiance assurée pour une véritable compétition où la rigueur est exigée. Bravo au vainqueur M. Jacquet Alexandre, du club de Cestas (33) !

ANCIENS ELEVES DES ECOLES

Nous sommes partis à la découverte d'un petit coin de Dordogne aux alentours de Neuvic-sur-L'Isle ; c'était le 14 juin 2019 – nous étions une quinzaine de personnes. Nous y avons visité le Domaine Huso, connu pour son caviar d'esturgeons ; deux d'entre nous ont fait l'expérience dans un bassin de pêcher à la main des esturgeons puis, un peu plus loin, la visite du Moulin de la Veyssière – dernier moulin à eau de la vallée du Vern – spécialisé dans la fabrication artisanale d'huile de noix et de noisettes. Nous avons clôturé la journée par la visite de la distillerie Clovis Raymond à Villamblard. ■

DATE À RETENIR

Nous vous donnons rendez-vous pour notre « Repas des Retrouvailles », qui aura lieu le 7 septembre 2019. Venez nombreux. ■

Ce même jour, à 18 h 10, était diffusé sur France 3 « Questions pour un super champion » avec la participation de Marie-Claude Ramette : discrète et modeste, elle est notre superchampionne !

Le 29 avril, nous étions invités par le collège Jeanne-d'Arc de La Roche-Chalais pour une après-midi récréative : belle ambiance, envie, respect et amusement.

DATES À RETENIR

Le 21 septembre, nous recevrons le club de Saint-Saturnin.

Le 28 septembre, après-midi « Dictée » préparée par Jacques Vignolles à la bibliothèque de Parcoult – toujours plus difficile mais toujours plus de participants.

Le 16 novembre, invités par l'association Art Brossac (16), nous organiserons un tournoi local.

Notre participation au **Téléthon** est confirmée : la date et le lieu restent à déterminer.

Plusieurs membres du club participent à des tournois de clubs voisins : Libourne (le 1 juin), Talence (le 7 septembre) et Bergerac (le 5 octobre).

Osez ! Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux joueurs : nous jouons uniquement pour le plaisir !

Nous nous retrouvons chaque jeudi soir à partir de 20 h 30 et les mardis après-midi, tous les 15 jours, à partir de 14 h 30 dans les locaux de l'ancienne poste de Saint-Privat. ■



TRAIL

La seconde édition du SAINT PRIVAT TRAIL s'est déroulée ce dimanche 16 juin à Saint-Privat-des-Prés par un temps superbe.

46 concurrents ont pris le départ des 11 kms. Le vainqueur, Nilo Teniente, a parcouru la distance en 42'32'', devant Édouard Poirel et Christophe Lasserre. La première femme, Pascale Giron, s'est classée en 10^e position en 53'13''.

27 concurrents ont pris le départ des 18 kms. Le vainqueur, William Horrereau, a parcouru la distance en 1h17'43'', devant Jérôme Giron et Bruno Lacour. La première femme, Emmanuelle Launay, est arrivée en 12^e position avec un temps de 1h30'41''.

35 marcheurs ont participé à la randonnée de 11 kms, et une quinzaine d'enfants ont parcouru les 1 500 mètres de leur épreuve.

La remise des lots aux leaders s'est effectuée sur le parvis de l'église. La présidente du club de tennis, Marguerite Chaussade, a tenu à féliciter les concurrents et remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour la bonne réussite de cette manifestation.

Un repas réunissant une centaine de personnes sur le pré de l'église s'est déroulé dans une excellente ambiance. ■



Gîtes ★★ ★ Chambres d'Hôtes
en Périgord vert
La Gaulie

Annie & Louis-Michel Testaud
Saint-Antoine-Camond
24410, Saint-Privat-en-Périgord
05 53 90 44 32 - 06 75 64 77 37

www.lagaulie.jimdo.com
lm.testaud@wanadoo.fr

GOUWY Cyril
Installation - Dépannage - Ramonage

PLOMBERIE, CHAUFFAGE
POMPE à CHALEUR, ZINGUERIE
SANITAIRE, CLIMATISATION
ISOLATION DES COMBLES
Vente d'inserts et Poêles à bois

cyril.gouwy@orange.fr

La Boissière - 16210 Saint Romain
06 72 17 16 00 ou 05 45 79 01 83
Siret 45291094600022

COMITÉ DES FÊTES de SAINT-PRIVAT-des-PRÉS

Le samedi 16 février s'est tenu le traditionnel Repas de la Saint-Valentin dédié aux amoureux.

Le groupe de musique a, comme à son habitude, fait danser les invités sur des chansons connues de tous et des musiques actuelles. Les bénévoles du Comité des fêtes ont servi le repas préparé par notre traiteur d'exception, un menu tout en saveurs.

Le vendredi 31 mai, le Comité des Fêtes était présent à la Fête des voisins et a offert les frites aux nombreux voisins et amis présents. Les habitants de Saint-Privat ont pu se restaurer en partageant ce que chacun apporta lors de ce moment d'échange et de convivialité.

DATES À RETENIR

Le samedi 6 juillet, nous vous accueillons pour notre traditionnelle soirée Moules-Frites avec animation musicale.

Le Comité des fêtes fait toujours appel à des volontaires pour renforcer son équipe de bénévoles. ■

SAINT-PRIVAT des Prés

Vendredi 16 août 20h30

Eglise

BRANTÔME

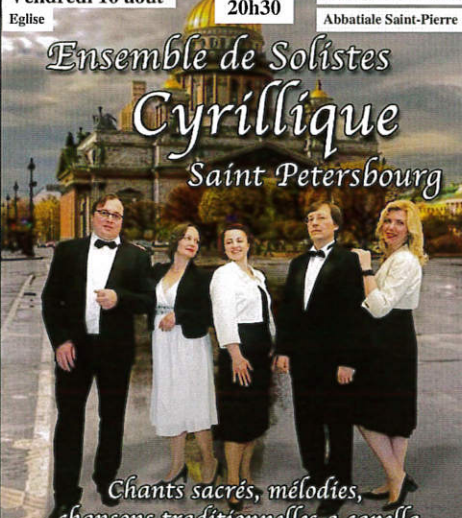
Samedi 17 août

Abbatiale Saint-Pierre

Ensemble de Solistes

Cyrillique

Saint Petersburg



Chants sacrés, mélodies,
chansons traditionnelles a capella

<http://cyrillique-ensemble.com>
cyrillique.concert24@gmail.com

LIBRE PARTICIPATION
RETIRING COLLECTION

JUILLET

Mer 3	St ANTOINE-C	PATRIMOINE	Pique-nique en bord de Dronne
S 6	St PRIVAT	COMITÉ des FÊTES	Moules / Frites
S 13	St ANTOINE-C	LE GOUJON	Concours de pêche annuel
20-21	FESTALEMPS	COMITÉ des FÊTES	Week-end au Puy du Fou
26-27-28	FESTALEMPS	LA DIVISE	Spectacle

AOÛT

D 4	CUMOND	ÉGLISE	Messe 11h
9-10-11	FESTALEMPS	COMITÉ des FÊTES	Fête locale
Mer 14	St PRIVAT	COMITÉ des FÊTES	Grillades ?
V 16	St PRIVAT	ÉGLISE	Concert Cyrillique 20h30
S 24	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Tour de Montaigne - Bataille de Castillon

SEPTEMBRE

D 1 ^{er}	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Concours de Pétanque intercommunal
7 ou 8	St ANTOINE-C	PATRIMOINE	Voyage en Dordogne ?
S 7	St PRIVAT	ANCIENS ÉLÈVES	Repas Retrouvailles 11h30
S 21	St ANTOINE-C	ASLSAC	Sortie pédestre

OCTOBRE

S 5	St ANTOINE-C	ASLSAC	Assemblée générale
D 6	St ANTOINE-C	ASLSAC	Marche « Octobre rose »
S 12	St ANTOINE-C	COMITÉ des FÊTES	Soirée Choucroute
S 19	St PRIVAT	COMITÉ des FÊTES	Dîner dansant 20h30
S 26	St ANTOINE-C	SOCIÉTÉ de CHASSE	Loto 20h45
31>>	FESTALEMPS	AMICALE FESTALINOISE	Exposition de Peintures

NOVEMBRE

>>>4	FESTALEMPS	AMICALE FESTALINOISE	Exposition de Peintures
S 9	St PRIVAT	ANCIENS ÉLÈVES	Concours de Belote 20h30
D 10	St ANTOINE-C	PATRIMOINE	Repas Citrouille
V 15	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Concours de Belote 20h30
16-17	St ANTOINE-C	PATRIMOINE	Marché de Noël
D 24	FESTALEMPS	FESTALEMPS LOISIRS	Marché de Noël

LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS DES ASSOCIATIONS
DANS NOS 3 VILLAGES :
durant les vacances scolaires, vérifier s'ils sont confirmés

Nous vous souhaitons un bel été !

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-PRIVAT-en-PÉRIGORD

directrice de publication : Pascale Roussie-Nadal, maire
conception : services municipaux ★ impression : Primus-Print.fr - juin 2019

05 53 90 46 27

06 80 62 01 50

Ent. de PEINTURE

THIERRY LEGROS

Le Petit Béard ■ Saint-Antoine-Cumond ■

24410 ■ SAINT-PRIVAT-en-PÉRIGORD

thierry.legros@nordnet.fr



VENTE de LÉGUMES
à la FERME
Famille Beauvais

MARCHÉS
Bonnes - Montmoreau
Saint-Antoine-Cumond

Chez Lorraine ~ 24410 Saint-Antoine-Cumond
earl La Garenne **06 88 92 13 64**

la commune en images



> Les candidats de QP1C très concentrés...



> Népomucène : « Au théâtre ce soir » à Saint-Privat-en-Périgord !



> Troc-Plants : il faut bien que quelqu'un pense à faire des paniers...

pour emporter les plantes troquées !



> Un 8 mai bien arrosé...



> à Saint-Antoine une brocante réussie

> Un « brocantier » fier de son patrimoine...



ASLSAC : en mars sortie Marche à Mareuil



> Trail : un ravitaillement bucolique !



> Le Trail de Saint-Privat... c'est parti !



> Trail : spectateurs ... comme au Tour de France